Les fondements de l'impôt des personnes physiques

OBJECTIFS

L'impôt des personnes physiques est un pilier complexe mais essentiel du paysage fiscal belge. Les professionnels de la finance sont de plus en plus confrontés à des questions sur les implications fiscales des investissements, des crédits ou de la planification patrimoniale. Cette formation offre un aperçu clair des principes de base de l'impôt des personnes physiques.

Les objectifs de cette formation sont :

- comprendre la structure et les principes fondamentaux de l'impôt des personnes physiques en Belgique ;
- identifier correctement les principales catégories de revenus et les réductions ;
- évaluer l'impact fiscal des produits financiers courants.

RESUME

Catégorie:

- Fiscalité & réglementation

Niveau:

Basique

Prix:

Les directives de tarification conjointe sont appliquées dans le cadre d'une initiative conjointe.

Heures de recyclage:

- Banque: **4h** général
- Assurances: **4h** général
- Crédits hypothécaires: **4h** général

PUBLIC

Le cours de formation peut être suivi par différents groupes cibles :

- Private bankers et wealth managers ;
- Conseillers fiscaux et juridiques ;
- Compliance officers ;
- Collaborateurs commerciaux et conseillers en investissement.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau de base : cette formation ne requiert aucune connaissance préalable et couvre la base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

Jour 1

- Introduction
 - La déclaration
 - Le calcul
 - Procédure et formalités
- Données personnelles et charges de famille (Cadre II)
- Revenus professionnels et frais professionnels (Cadre IV – Cadre V – Cadre XVI à XXI)
 - Traitements et salaires (Cadre IV)
 - Revenus de remplacement et pensions (Cadre V)
 - Rémunérations des dirigeants d'entreprise (Cadre XVI)
 - Bénéfices (Cadre XVII)
 - Profits (Cadre XVIII)
 - Conjoints aidants (Cadre XX)
 - Frais professionnels
- Fiscalité immobilière (Cadre III – Cadre IX)
 - Les biens immobiliers (Cadre III)
 - Les emprunts hypothécaires (Cadre IX)
 - Habitation propre
 - Habitation non propre
 - Cas pratiques

Jour 2

- Fiscalité immobilière (Cadre III – Cadre IX)
 - Suite
 - Cas pratiques
- Revenus mobiliers (Cadre VII)
 - Dividendes
 - Exonérés
 - Non exonérés
 - Revenus mobiliers non obligatoires à déclarer
 - Revenus mobiliers obligatoires à déclarer
 - Location de biens mobiliers
 - Revenus de droits d'auteur
 - Cas pratiques
- Revenus divers (Cadre VI – Cadre XV)
 - Pensions alimentaires perçues (Cadre VI)
 - Taxation des plus-values (nouveau à partir des revenus 2026) (Cadre XV)
- Dépenses déductibles (Cadre VIII)
 - Pensions alimentaires payées
- Dépenses donnant droit à des réductions d'impôt (Cadre X)
 - Réductions d'impôt fédérales
 - Réductions d'impôt régionales
- Dépenses donnant droit à un crédit d'impôt régional (Cadre XI)
- Mentions spécifiques (Cadre XIII)

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée :** 2 journées de formation (6 heures de formation par jour)
- **Heures :** 09:00 à 17:00
- **Lieu :** Febelfin Academy : Phoenix building, Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles

FORMATEURS

Eric Ducoeur
taxation

MÉTHODOLOGIE

Une « **Formation en classe** » se suit en présentiel en groupe. Vous êtes présent avec les autres participants et le professeur à un moment convenu dans la même salle de cours. Il existe des possibilités d'interaction et de feed-back, tant des participants à l'enseignant qu'inversement. Le matériel didactique se compose comme base d'une présentation via la plateforme d'apprentissage MyFA, complétée de supports divers tels que syllabus numérique, présentation, extraits audiovisuels…

TÉMOIGNAGES

> "Le formateur a une connaissance pointue dans le domaine et illustre très concrètement les principes théoriques qu'il évoque"
>
> **Participant Anonyme**